Réf. Farde e-Assemblées : 2624350

N° OJ : **41**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 43.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 43.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 réparti comme suit à l'attention des associations suivantes:

- 25.000,00 EUR à l'asbl Brussels By Night Federation pour la lutte contre le harcèlement en milieu festif;
- 10.000,00 EUR à l'asbl Tapis de Fleurs de Bruxelles comme complément de fonctionnement;
- 8.000,00 EUR à l'asbl Souterrain Production pour le chalet Hip hop Plaisirs d'Hiver 2024;

Article 56110/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :